

éciant à cette quatrième épreuve d'une institution si essentiellement civilisatrice et qui, née avec le XIX^e siècle, en sera une des grandes gloires.

L'Empereur, pénétré de la haute mission de la Commission Impériale, a décidé qu'une partie importante de ses membres seraient choisis parmi les souscripteurs de l'association de garantie. Il a placé ainsi cette association sur sa véritable base, il a voulu qu'elle fût l'œuvre de diverses branches de l'activité humaine dont l'Exposition est appelée à glorifier les produits.

Personne ne croira qu'il n'y a là qu'une combinaison destinée à mettre la souscription en faveur. Chacun y verra un moyen de constater le mouvement sympathique qui concilie de plus en plus aux expositions publiques l'appui des bons esprits, chacun y verra un prélude à l'entraînement de la masse des producteurs vers les concours solennels qui va s'ouvrir.

L'appel fait aux industriels du Nord recevra le meilleur accueil. La Chambre de commerce de Lille et les Chambres consultatives qui s'y sont associées, en prenant l'initiative d'un patronage local, en ont conçu le plus ferme espoir.

Le Président de la Chambre de commerce de Lille,
Ed. Kuhlmann.

Le Président de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Roubaix,
Paul Defrene.

Le Président de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Tourcoing,
Desarmont-Desarmont.

Le Président de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Douai,
Vaillemis.

Le Vice-Président de la Chambre de commerce de Lille,
L. Wallerland.

Le Vice-Président de la Chambre de commerce de Roubaix,
Ch. Verrey.

Le Vice-Président de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Douai,
Wattinne-Bessut.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à MM. les préfets la circulaire suivante :

Paris, 20 avril 1865.

Monsieur le préfet,

M. le ministre des finances vient d'appeler mon attention sur la situation des fonds libres appartenant à plusieurs communes et établissements de bienfaisance de votre département. Il résulterait de l'examen de leurs comptes-courants au trésor que leur crédit serait plus considérable que ne semblerait le comporter l'importance des dépenses auxquelles il est destiné à pourvoir.

Mon collègue me fait remarquer à ce sujet que l'obligation imposée aux communes et aux établissements de bienfaisance de verser leurs fonds libres au trésor, a eu pour objet d'assurer la conservation de ces fonds en évitant de les laisser improductifs dans les caisses des receveurs municipaux, mais que, dans l'esprit du législateur, cette disposition ne devait évidemment s'appliquer qu'aux sommes destinées à acquitter des dépenses votées ou en cours d'exécution.

Relativement aux capitaux sans emploi fixe ou prochain, M. le ministre des finances ajoute que les rentes 3 0/0 sur l'Etat, qui, aux cours actuels représentent un intérêt de 4 1/2 0/0, leur offrant, avec les mêmes gages de sécurité qu'un placement plus avantageux que le compte-courant au Trésor, l'intérêt annuel est seulement de 3 0/0, et qu'il paraîtrait dès lors d'une bonne administration de les diriger vers ces valeurs.

Ces observations, monsieur le préfet, me paraissent dignes de toute la sollicitude des administrations locales. Veuillez les porter immédiatement à leur connaissance dans les communes désignées sur l'état ci-joint. Vous inviterez les conseils municipaux et les commissions administratives à vous faire part, le plus tôt possible, de la résolution qu'ils croient de voir adopter, et vous m'en informerez en me renvoyant, avec votre avis, le tableau que m'a communiqué M. le ministre des finances.

Le ministre de l'intérieur,
LA VALETTE.

Dans plusieurs lycées, il serait question d'organiser, une ou deux fois par an, pour les élèves les plus méritants, des excursions de huit jours, dans lesquelles on leur ferait visiter les principales villes de France, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Les chemins de fer seraient invités, pour faciliter l'exécution de ce projet excellent, à accorder des réductions de tarif.

Voici les états de service de M. Vente, nommé procureur impérial à Lille : 12 avril 1850, substitut à Beauvais; 16 février 1856, procureur impérial à Compiègne; 17 janvier 1857, substitut du procureur général à Amiens; 27 mars 1859, à la cour impériale de Toulouse; 11 avril 1859, non acceptant, maintenu dans ses fonctions à Amiens; 16 mars 1861, procureur impérial à Amiens.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX
Résumé de la séance du 5 Mai 1865.

Présents: MM. Ernoul-Bayart, maire; J. Lagache, C. Descat, Renaux-Lemerre, adjoints; G. Lefebvre, L. Watine, E. Hannart, E. Delattre, F. Duthoit, A. Duriez, P. Parent, Defere-Dazin, Dubar-Delespaul, H. Ternynck, et A. Dewarlez.

Absents: MM. P. Lepers, Dellebecq-Desfontaine, Motte-Bessut, C. Piat, D. Saubert, H. Delattre, A. Wibaux, J.-B. Ferret, A. Mimerel, Ch. Bourbier.

M. P. Parent, est réélu secrétaire pour la session.

1. Le Conseil renvoie l'examen du compte administratif à une commission composée de MM. Dithout, Dewarlez, Dellebecq-Desfontaine, P. Parent et Ternynck.

2. La présentation du budget supplémentaire est renvoyée à l'examen de la même commission.

3. Le conseil autorise M. le maire à faire imprimer le rapport statistique de 1864.

4. Approbation du procès-verbal et réception définitive du marché-au-poisson.

5. Le conseil se joint à la Chambre consultative pour demander une modification au tarif de conditionnement des laines.

6. Nouvel avis à donner sur le pavage et l'empiérement du chemin vicinal de Tourcoing à Busbecques renvoyé à l'examen de l'ancienne commission.

7. Vote d'un crédit pour les appareils de distribution d'eau aux établissements communaux.

8. Communication du compte général des recettes et dépenses de la distribution des eaux et renvoi de la discussion à la prochaine séance.

9. La présentation du budget du bureau de bienfaisance est renvoyée à la commission nommée pour la vérification du compte administratif.

10. Même renvoi pour le budget et le compte administratif des hospices.

Le cours de langue anglaise, interrompu par les vacances de Pâques, aura lieu le mardi 16 courant; il sera continué le mardi et le jeudi de chaque semaine, de huit à neuf heures du soir, dans la salle affectée aux cours de physique et de chimie.

La Grammaire synoptique de la langue anglaise dont M. Van Hove, professeur, est l'auteur, se trouve en vente au bureau du journal au prix de 1 franc.

Il y a quelques jours, dans un des grands cercles de Roubaix, une légère discussion s'engagea entre deux de nos honorables négociants, pour une cause que nous ne connaissons pas. L'un d'eux offrit d'appuyer son dire par une gizeure de cent francs, au profit des pauvres, ce qui fut accepté par son contradicteur.

On alla aux informations, et naturellement un de ces deux messieurs dut reconnaître son erreur. Nous apprenons que ce dernier vient de verser entre les mains de M. le receveur du bureau de bienfaisance les cent francs, importance du pari.

Jedi soir, il y avait foule au cirque où les nombreux amateurs d'exercices hippiques s'étaient rendus pour applaudir une dernière fois le petit Dissi. Cet intéressant enfant s'est véritablement distingué ce soir-là; il a voulu répondre, par de nouveaux tours de hardiesse et d'agilité à l'accueil enthousiaste du public. Aussi a-t-il été couvert de bravos et rappelé avec persistance.

M. Loisset, lui-même, a donné des témoignages de sa satisfaction au jeune et incomparable écuyer. On nous assure que nous reverrons l'année prochaine le petit Dissi avec plusieurs de ses frères qui ont déjà une grande réputation.

Le deuxième début de M. Thomas Newill aura lieu ce soir; il y aura salle comble grâce au talent exceptionnel du célèbre écuyer américain et à la composition fort attrayante du programme.

Le Théâtre des Enfants merveilleux a été visité par un nombre considérable de spectateurs. Le travail surprenant de tous les artistes composant la troupe de M. Delhaye, les manœuvres de la chevre *Esmeralda*, les divertissements de la Reine des Physiciens, les tableaux de l'histoire sainte obtiennent, chaque soir, un succès mérité.

M. Delhaye nous prie d'annoncer qu'il donnera Lundi sa dernière représentation.

L'incendie de la boulangerie rue Esquermoise, lisons-nous dans le *Journal de Lille*, eut des conséquences plus douloureuses que nous ne pensions; la dame Boutry, qui avait été atteinte par les flammes, a succombé à ses brûlures, et sa fille, qui devait se marier aujourd'hui même, est devenue folle de terreur.

La perte est évaluée à 50,000 fr.; la cause de l'incendie est accidentelle, le feu a pris dans la cave où était le four; par une grave imprudence cette cave n'était pas vitrée, les flammes ont envahi instantanément le rez-de-chaussée et les étages.

En ce moment, on travaille à la démolition des pans de murs restés debout, la circulation est libre pour les piétons.

Une affaire d'un genre assez rare est parvenue maintenant pardevant l'un des juges-de-peace de Lille; il s'agit d'un cerceuil dont le destinataire refuse le paiement.

Il y a quelques mois, B..., artiste dramatique du théâtre de Lille, atteint d'une maladie très-grave, était abandonné par son médecin, comme un homme sur lequel tout était dit. Près du chevet de B... se trouvait sa nièce qui s'empressa de commander, touchante sollicitude, le dernier vêtement de son oncle, un cerceuil, en bon français.

Être abandonné par la Faculté, et revenir à la vie, ce n'est pas là de quoi crier au miracle. B... ne s'étonna donc pas d'avoir démenti les pronostics du médecin et peu de temps après il jouait très-tranquillement sa partie de quilles au billar

lorsque lui vint une réclamation de l'homme aux cerceuil, qui demanda paiement de sa fourniture.

— Réprenez l'objet, disait B..., je n'en ai que faire, et sa vue n'a rien de folichon pour moi.

— Non pas, répondait le menuisier en bières, payez.

— Je n'ai rien commandé, j'étais dans mon lit, mourant, le docteur le témoignera et fort heureusement je n'ai pas pris livraison. Bien mieux, on a décommandé la chose.

— Payez, reprenait l'artisan.

— Voulez-vous 5 francs pour votre dérangé? proposait l'artiste.

— Tout ou rien.

— Eh bien, rien!

— Nous verrons cela chez le juge-de-peace.

B..., qui nous a raconté l'histoire, nous en donnera le dénoûment; nous le transmettrons à nos lecteurs.

(Journal de Lille.)

On lit dans l'*Echo du Nord*: Avant-hier soir, un officier du régiment de cuirassiers, en garnison dans notre ville, avait réuni quelques amis autour d'une table sur laquelle fumait un rôti d'un genre tout nouveau pour les habitants des villes du Nord de la France. C'était l'épaulé d'un lion tué par M. Chassaing, le 21 mars dernier, et envoyée par le hardi chasseur à son ami l'officier de cuirassiers.

La viande du lion fit, aux invités, l'effet d'un morceau de sanglier fortement mariné; ils la mangèrent, cependant, avec un certain plaisir rien que pour la rareté du fait, on l'arrosa de quelques fines bouteilles, on but à la santé de Chassaing et à la défaite du lion que l'on venait de devorer en partie. Sa Majesté fût, si elle avait pu revenir à la vie, aurait dit comme major de Jaguiritia:

Dans mon pays je mange,
Ici je suis mangé.

VILLE DE ROUBAIX
Cours public de Chimie.
Lundi 8 mai, à 8 h du soir
DE L'ARGENT.

L'argent et les alchimistes. — Formes sous lesquelles l'argent se présente dans la nature. — Des mines d'argent et de leur exploitation. — Albert de Saxe dans les mines de Schneeberg. — Extraction de l'argent. — Procédé d'amalgamation; procédé de Kongsberg. — Affinage de l'argent par cristallisation. — Comment on paie les ouvriers qui travaillent au Pérou et dans la plupart des districts métallifères de l'Amérique espagnole. — Répartition et production des mines d'argent exploitées actuellement dans l'ancien et dans le nouveau monde.

Cours public de Physique
Mercredi 10 mai, à 8 h. du soir
ACTIONS DES AIMANTS ET DE LA TERRE SUR LES COURANTS.

Actions des aimants sur les courants — Action de la terre sur un courant fermé. — Courants asiatiques. — Courants terrestres. — Action de la terre sur un courant vertical. — Rotation d'un courant horizontal par la terre. — Transport d'un courant par la terre. — Origine des courants terrestres.

COURS DE LA BOURSE
Cours de clôture le 5 le 6 hausse baisse
3% ancien 67,45 67,50 5 0
4 1/2 au compt. 96,00 95,90 10 0

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

Voici la liste des jurés titulaires pour les assises ordinaires du 2^e trimestre de 1865, qui s'ouvriront à Douai, le lundi 8 mai prochain.

MM. Dron, propriétaire à Cambrai.
Bertin, ancien pharmacien à Valenciennes.
D'Aoust de Jumelles, maire à Guincy.
Lepers, propriétaire à Flers (Lille).
Dupuis, cultivateur à Raimbeaucourt.
Buiset, cultivateur à Aubercourt.
Lanvin, fabricant à Fressin.
Watine, fabricant à Roubaix.
Ponsin, rentier à Le Catieu.
Moreau Beauamps, marchand à Raimbeaucourt.
Hubert, propriétaire à Dunkerque.
Lagache, cultivateur à Seclin.
Delange, cultivateur à Auchy.
Butteau, meunier à Villers-Sire-Nicole.
Desap, filateur à Hazebronn.
Lerat-Rousseau, cultivateur à Honbergies.
Billet, propriétaire à Cantin.
Waterneau, propriétaire à Condé.
Ackéin, brasseur à Ham-schote.
Guernomez, propriétaire à Lille (Esquermes).
Lemaire, avocat à Dunkerque.
Estorez, cultivateur et propriétaire à Crespin.
Ruffin, marchand à Valenciennes.
Manesse, propriétaire à Frasnoy.
Lefebvre, fabricant de sucre à Mons-en-Pévèle.
Lourd, cultivateur à Villers-Plouch.
Crepin, cultivateur à Banteux.
Boniface, cultivateur à Esnes.
D'Heursel, propriétaire à Gœulzin.
Quillauc, ingénieur à Anzin.
Vercam'er, notaire à Stenvoorde.

Villette, propriétaire à Coudekerque-Branches.
Comblot, propriétaire à Mésalng.
Desmarecaux, rentier à Eoake.
Bonnet, propriétaire à Cambrai.
Favier, propriétaire à Cambrai.

FAITS DIVERS

— Le 1^{er} mai, dit la *Presse*, de Vienne, il a neigé pendant vingt minutes, entre quatre et cinq heures du matin, dans les plus proches alentours de la ville.

— Nous lisons dans le *Owl*, de Londres : Le duc de Sutherland est en ce moment en visite chez le général Garibaldi, à Caprera. La santé du général est aujourd'hui complètement rétablie, mais la blessure à la cheville, nous regrettons de le dire, laissera une claudication permanente.

— On écrit de Lisbonne que Mme Drouyn de Lhuys vient d'être nommée, par le roi de Portugal, dame de l'ordre royal portugais de Sainte-Isabelle.

— On écrit au *Daily-News* : Il y a trois frères Booth : 1^o Junius-Brutus Booth, qui pendant plusieurs années a été un acteur populaire en Californie, revint dernièrement à New-York, où il entreprit le commerce de pétrole; 2^o Edwin Booth, tragédien, un des directeurs du Winter Garden Théâtre, de New-York; 3^o John-Wilkes Booth, qui fut pendant quelque temps agent associé de son frère Edwin, et qui essaya sans succès de devenir tragédien.

Le père des Booth, le rival célèbre d'Edmond Kean, enleva la mère de ces trois jeunes enfants; c'était une italienne et la femme d'un acrobate. Ainsi, par leur père, ils sont d'origine anglaise et italiens par leur mère. Le sang américain ne coule pas dans leurs veines.

Ils n'ont jamais résidé dans le Sud et n'y ont aucune propriété. Ils n'ont point de relations avec cette partie du pays, et la sympathie des Booth pour la cause de la sécession ne peut être que purement sentimentale. Au contraire, tous leurs intérêts sont du côté du Nord, où deux d'entre eux, Junius et Edwin, ont fait et font encore fortune.

— La revue de la flotte que l'empereur a passée à Marseille au moment de son départ pour l'Algérie a été attristée par un accident que le *Sphagore* rapporte en ces termes : L'avisé à vapeur le *Daim*, qui accompagnait à une assez grande distance le yacht impérial l'*Aigle*, a été abordé par la frégate cuirassée, la *Couronne*, dans les circonstances suivantes : L'empereur appela à lui par des signaux M. le capitaine de vaisseau de Vouix, commandant du *Daim*, et cet officier supérieur, répondant aux signaux, se dirigea droit sur l'*Aigle*. Le déficit de l'escadre cuirassée avait commencé et la frégate la *Couronne*, montée par le contre-amiral Saisset, suivant le vaisseau *Amiral Solferino*, arrivait par le travers du *Daim*. Soit que la *Couronne* n'ait pas pu changer de direction, soit que de part et d'autre on ne se soit pas rendu compte d'un compte bien exact du danger, le fait est que la *Couronne* s'est heurtée par le travers avec le *Daim*, lequel n'a dû son salut qu'au sang-froid du commandant, qui a fait marcher à toute vapeur.

A la suite de cet abordage, le tambour de tribord du *Daim*, une partie du bordage arrière et les trois embarcations ont été broyées. Le grand mat, brisé au ras du pont par un choc du beaupré de la *Couronne*, s'est abattu. Le grand canot s'est renversé la quille en l'air sur le pont, complètement défoncé. Une voie d'eau se déclarait près de la flottaison.

Un assez grand nombre de dames, M. le général de division, une partie de son état-major, M. le secrétaire général de la préfecture, M. le commissaire de la marine, se trouvaient à bord du *Daim* : c'est donc miracle qu'il n'y ait point eu un grand nombre de personnes grièvement blessées.

Une scène inexprimable de confusion s'en est suivie. Il y avait tout lieu de supposer que le *Daim* allait couler. Heureusement sa coque avait résisté et la machine était intacte. Commandant, officiers et marins, avec une admirable présence d'esprit, faisaient face au péril, aveuglant rapidement la voie d'eau et ramenaient leur navire au port.

Dans cet abordage et au milieu de l'émotion générale qu'il avait causée, quelques pers-ames, et parmi elles, M. le général d'Arrelle de Paludines, avaient pu, alors que les deux navires étaient à bord, passer rapidement sur la *Couronne*; d'autres étaient parvenues à se cramponner à des cordages; d'autres, enfin, moins heureuses, avaient été jetées par le choc à la mer.

Le capitaine Valzi, commandant du vapeur *Prince Napoléon*, de la compagnie Valery, dont le navire était près de là, avait vu tomber des hommes à la mer. Ayant armé deux embarcations, il s'est dirigé immédiatement sur les lieux et a retiré de l'eau un des matelots du *Daim*, celui-ci blessé, et un autre qui a malheureusement trouvé la mort dans cette circonstance, le commis aux subsistances de l'avisé La conduite de M. le capitaine Valzi et surtout son empressement ne sauraient être trop loués dans cette circonstance.

La *Couronne*, qui avait continué sa route, a mis un peu plus tard une embarcation à la mer mais nous n'avons pas appris

que cette embarcation ait recueilli aucune victime. Dans la journée d'hier, on s'est vu donner le prospectus dans le public de cet événement.

Nous croyons être les interprètes du sentiment général en louant la conduite et le sang-froid du commandant de Vouix, de ses officiers et de son équipage, qui ont augmenté, s'il est possible, les vives sympathies qu'ils ont conquises parmi nous.

BULLETIN FINANCIER
Paris, 4 Mai. — Le marché est calme, presque nul.

La rente est calme dans les cours d'hier. L'Italien est plus ferme. Par contre, le Mexicain notablement plus faible. Le Mobilier assez faible au commencement à repris en clôture. Les consolidés Anglais, qui avaient baissé hier de 3/8 ont regagné aujourd'hui 1/8; ils sont à 90 1/2 à 5/8. La rente s'est tenue de 67,95 à 67,4. L'Italien a monté de 65 à 65,55, le Mobilier de 72,50 à 72,50, et l'Espagnol de 48,75 à 48. Les chemins Français sont assez fermes dans les cours d'hier. Le Saragosse a varié de 340 à 350 et le Nord d'Espagne de 220 à 225. Les Transatlantiques, ouverts à 468,75 restent à 475. L'emprunt Mexicain finit à 50 1/8 après avoir fléchi à 49 3/4. Le Comptoir d'escompte est en hausse de 10 fr. à 950.

Cours moyens du comptant : 3 0/0 67,3 1/2 0/0, 95,50.

— Banque de France, 8600.
— Crédit foncier, 1270.

Paris 5 Mai. — La phobie du marché est meilleure dès le début, malgré une baisse de 1/8 à Londres.

Toutes les valeurs sont bien tenues. La reprise est plus marquée sur les valeurs espagnoles et les transatlantiques qui avaient plus particulièrement souffert ces jours derniers.

Les affaires ont été très actives jusqu'à la fin et presque toutes les valeurs ferment en hausse. La rente s'est élevée de 67,40 à 67,60 pour rester à 67,55. L'Italien a monté de son côté de 65,50 à 65,60. Le Mobilier ouvert à 77,75 reste à 780, après 783,75. L'Espagnol s'est relevé à 48,24, l'emprunt Mexicain à 58 1/2. Le Nord d'Espagne à 250, le Saragosse à 360 pour rester à 356,25. Lyon sur lequel il a été attaché un coupon de 40 fr. gagne 7,50 à 891,25. L'Est, coupon de 13 fr. détaché, finit à 508,75. L'Orléans est à 825; le Nord à 1060 et le Midi à 595. Les Transatlantiques se sont relevés de 475 à 490.

Cours moyens 3 0/0 67,40 à 1/2 0/0, 95,75, Banque de France, 3,625.
Crédit foncier, 1275.

Le compte-rendu de la Compagnie d'assurances sur la vie *The Grosvenor* constate pour l'année 1864 les résultats suivants : Affaires proposées à la Compagnie dans l'année, 47,424,121. Affaires acceptées par la Cie, 38,766,325. Sinistres payés, 1,267,393.

Indépendamment de son capital actionnaire, des capitaux versés pour constitution de rentes viagères et de dépôts, la Compagnie possède un fonds d'assurances net de plus de 12,500,000.

La somme affectée à la dernière répartition de bénéfices a été de un million de francs. La prochaine répartition aura lieu à la fin de la présente année (1865).

La Compagnie est établie en France depuis plus de dix ans. Elle est représentée à Roubaix par M. Goudeman, rue Blanchemaille, 50.

AVIS
Vente au prix de facture
D'UN GRAND CHOIX
DE
PAPIERS PEINTS
fins, mi-fins et ordinaires, chênes, Agathes et marbres,
rue de la Fosse-aux-Chênes, 22.


FOIRE DE ROUBAIX

CIRQUE
DE
M. François Loisset,
Place de la Liberté.
Aujourd'hui dimanche 7 mai 1865, à huit heures du soir.

IRREVOCABLEMENT
DERNIÈRE REPRÉSENTATION
(Voir l'affiche du jour).

PRIX DES PLACES : Chaises, 3 francs; — Premières, 2 fr. — Secondes, 1 fr. — Troisièmes (assis), 50 centimes. — Les enfants au-dessous de 8 ans payeront demi-place, aux Premières et Secondes.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.



CIRQUE
DE
M. François Loisset,
Place de la Liberté.
Aujourd'hui dimanche 7 mai 1865, à huit heures du soir.

IRREVOCABLEMENT
DERNIÈRE REPRÉSENTATION
(Voir l'affiche du jour).

PRIX DES PLACES : Chaises, 3 francs; — Premières, 2 fr. — Secondes, 1 fr. — Troisièmes (assis), 50 centimes. — Les enfants au-dessous de 8 ans payeront demi-place, aux Premières et Secondes.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.